

RÈGLEMENT

« TOUS LIGUÉS CONTRE LE CANCER DU SEIN ! »

Action du 1^{er} au 31 octobre 2020

La Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle organise l'action « **Tous ligués contre le cancer du sein !** » du 1^{er} au 31 octobre 2020, une action de mobilisation solidaire, symbolique, individuelle et non compétitive.

Les objectifs sont :

- ❖ Sensibiliser le public à l'importance du dépistage organisé du cancer du sein.
- ❖ Soutenir les missions sociales de la Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle : le financement de la recherche, le soutien des personnes malades et de leurs proches, la prévention et la promotion des dépistages ;
- ❖ Collecter des dons pour financer ces missions sociales par l'intermédiaire d'une plateforme digitale « HelloAsso ».

ARTICLE 1

Date : du 1^{er} au 31 juin 2020

Activité : toute activité physique, culturelle ou ludique pratiquée en extérieur (dans des lieux autorisés au public) ou à domicile : course, marche à pied, vélo, ping-pong, chant, poème...

Objectif : action individuelle, symbolique et solidaire pour soutenir la Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle.

ARTICLE 2

Engagements : tous les participants s'engagent en faisant un don sur la collecte HelloAsso :

« [TOUS LIGUÉS CONTRE LE CANCER DU SEIN !](#) »

La collecte débute le **10 septembre 2020** et se termine le **31 octobre 2020 à 23h59**.

Le tarif minimum pour s'engager dans cette action solidaire sera un don de **10 €**. Tout don effectué sur la page de collecte est définitif et non-remboursable.

Attention, tout engagement nécessite au préalable la lecture et la signature de la charte de bonne conduite (<https://www.ligue-cancer.net/cd54/journal>) .

Après avoir effectué leur don sur la page dédiée dans HelloAsso, les participants reçoivent un mail de remerciement et un reçu fiscal. Ce mail fait office de confirmation d'inscription à l'action solidaire.

Chaque participant est invité (facultatif) à créer un dossard personnalisé aux couleurs de la Ligue contre le cancer (orange et bleu) s'il le souhaite et à partager son action de mobilisation le jour de l'évènement (photo, vidéo, témoignage, ...) en précisant quelle activité il a pratiqué.

Il pourra partager sa photo / vidéo / témoignage en l'envoyant à l'adresse : cd54@ligue-cancer.net avec pour objet : « **Tous ligués contre le cancer du sein !** ». Le Comité de Meurthe et Moselle choisira les documents les plus originaux ou pertinents pour son site officiel sur Internet (<https://www.ligue-cancer.net/cd54/journal>) ou sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/laliguecontrecancer54/>)

L'intégralité des dons collectés dans le cadre de cette action sera affectée au financement des missions sociales de la Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle (aide à la recherche, accompagnement des personnes malades et de leurs proches, prévention et promotion des dépistages).

ARTICLE 3

Assurance : Tous les participants doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition mais une opération solidaire, le participant est donc sous son entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En prenant part à l'opération entre le 1^{er} et le 31 octobre 2020, il accepte de participer sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4

Protection des données :

Utilisation d'image

Tous les participants autorisent les organisateurs de « **Tous ligués contre le cancer du sein !** » à savoir la Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle ainsi que leurs ayants droits tels que les médias et/ou partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces dernières sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'opération à laquelle ils participent *via* leur don en ligne sur la cagnotte Hello Asso, ainsi que sur d'autres manifestations et/ou cagnottes en ligne. Les participants peuvent être amenés à recevoir un reçu fiscal (cf. ci-après).

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatiques et libertés », chaque donateur peut exercer ses droits d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par e-mail à l'adresse cd54@ligue-cancer.net , ou courrier postal, accompagné d'un titre d'identité signé à La Ligue contre le cancer de Meurthe et Moselle - 1, rue du Vivarais – CS 30519 – 54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en contactant le Comité de Meurthe et Moselle de la Ligue contre le cancer.

Reçus fiscaux, libertés et confidentialités

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ligue contre le cancer. Elles sont destinées à la Direction des relations adhérents et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La Ligue contre le cancer s'engage à ne pas transférer les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange avec des tiers du secteur caritatif.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant le service relation adhérent par mail : relation.adherent@ligue-cancer.net ou par courrier adressé à : DPO de la Ligue Contre le Cancer, 14 Rue Corvisart – 75013 PARIS. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

ARTICLE 5

Engagement contractuel

La validation du don sur la collecte HelloAsso d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement, de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.